



Plan d'urbanisme

Feuillet A

Milieu urbain

Grandes affectations du sol

-  Conservation
 -  Commerciale
 -  Industrielle
 -  Institutionnelle et publique
 -  Résidentielle
 -  Zone d'aménagement prioritaire
 -  Réserve à l'urbanisation
 -  Villégiature
-  Matrice graphique
 -  Périmètre d'urbanisation

Jacques Valois

Réalisation et vérification :
Jacques Valois
Urbaniste

Carl Trotter

Cartographie :
Carl Trotter
Technicien en géomatique

Règlement numéro 18-15

Adopté le : 5 mars 2018
Entrée en vigueur le : 11 avril 2018

Authentifié par :

Ghislaine Hudon
Maire

Jean-Pierre Tremblay
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Projet de loi 18-15, 2018
Sources : EDQ 1 : 20 000

